

**Les déclinaisons des suppressions d'emplois
pour le département de la Vendée pour 2011 :**

Filière Fiscale

Filière gestion publique

	+ A	+B	-B	-C		+B/C	-B/C	+A	-A
CH Challans		1		-1	Tréso côte lumière		-0,5		
CH Fontenay		1		-1	Tréso St Jean de Mts		-0,5		
CH La Roche		1		-2	SIP Luçon		-1		
CH Les Sables		1		-2	Tréso Luçon	+1			
SIP Challans	1			-1 Fisc immob	SIP Challans		-1		
SIP La Roche	1			-1 Fisc immob	SIP La Roche		-1		
SIP Les Sables	1			-1 Fisc immob	Tréso Les Sables		-1		
SIP Fontenay		1		-2	Tréso St Fulgent		-1		
CDIF La Roche		1		-2	Tréso Les Moutiers		-1	+1	
EDRA		1		-1					
ICE Les Sables	1		-1						
ICE Challans			-1						
ICE Fontenay			-1						
Direction	1		-1	-1	Direction		-4		-1
	+5	+7	-4	-15		+1	-11	+1	-1

Ce sont 20000 emplois qui ont été supprimés aux finances ces 10 dernières années

=> Information => plus de 60 départs en retraite prévus à ce jour pour 2011 pour le département.

Position FO DGFIP

Nous savons que le Directeur n'a pas la capacité à créer les emplois, mais il a la possibilité de recenser les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

FODGFIP demande au Directeur,

-de prendre la décision de demander aux chefs de service de réunir les agents afin que le nombre d'emplois manquants dans les services soit recensé. Et cela sans surenchère.

- qu'un CTPD soit convoqué uniquement sur ce point.

FODGFIP estime qu'il y aurait alors un véritable dialogue social et un bon fonctionnement du paritarisme sur cette question centrale des emplois.

FODGFIP demande le maintien de tous les emplois dont la suppression est programmée et la création d'emplois statutaires nécessaires au fonctionnement des services et pour l'exercice de toutes les missions.

**2012 : Après la mise en place des SIP,
le DDFiP veut faire passer la suite des réformes.....**

Lors de la réunion du CHS du 14 janvier, le DDFiP a annoncé que la mise en place du SIP des Sables ainsi que l'arrivée de tous les agents de la Filière gestion publique (trésorerie côte de lumière) et du service des amendes départemental dans l'immeuble du Château d'Olonne s'effectueraient en 2012 et non en 2011 comme prévu initialement dans le calendrier de la DG.(L'immeuble de la rue De Gaulle de 700 m² sera cédé par France Domaine...)

Le DDFiP estime que ce desserrement du calendrier va permettre de prendre le temps de la réflexion pour avancer vers le règlement de

difficultés d'installation. (Voir compte rendu CHS par FODGFIP sur le site FODGFIP 85 <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>)

Mais l'année 2011 sera aussi une année de réflexion

-vers la constitution de deux pôles contrôle fiscal par le rapprochement « géographique et opérationnel » des Inspections Contrôle expertise (ICE) et des Brigades de vérifications départementales (BDV) ,

- par la création des pôles patrimoniaux (FI et cellules CSP dans les SIP.

Ainsi, dans le tableau ci-dessus concernant les emplois, il est possible de constater la suppression des poste C dans les Fiscalité Immobilière (FI) et la création de 1 poste A dans chacun des SIP de CHALLANS , LES SABLES D'OLONNE et LA ROCHE SUR YON. S'agit-il de la mise en place de pôles patrimoniaux à l'instar des ICE ? A ce jour le Directeur reste muet sur ces suppressions et implantations.

Le DDFiP a indiqué que la fusion CDI/CDIF suspendue à ce jour, sera à nouveau à l'ordre du jour en 2012

Quel est l'avenir des secteurs d'assiette intégrés dans les SIP et dont le fonctionnement actuel est menacé ?

Le DDFiP n'a pas dévoilé le contenu de ses projets, dans l'attente du « feu vert » de M PARINI.

Coût des travaux de la fusion DGI/DGCP VENDÉE

Chiffres communiqués lors du CTPD du 29 novembre 2010

CHALLANS	356000 € pour l'installation de l'Hôtel des finances 16000 € pour le SIP
LES HERBIERS	465000 € pour l'installation de l'Hôtel des Finances + SIP
FONTENAY LE COMTE	78500 € pour la SIP
LUÇON	124000 € pour le SIP
LA ROCHE SUR YON	166000 € pour le SIP

Les Sables d'Olonne ..en cours

Mutations/affectations : F.O.-DGFIP ne cautionne pas le perdant-perdant !

Le DG ne veut pas de deux mouvements de mutation (exitant dans la filière gestion publique et l'extension au deux filières). Ce refus est du aux suppressions d'emplois et aux difficultés de fonctionnement des services.

Le DG ne veut pas, contre l'intérêt des agents, de deux mouvements de mutations pour convenance personnelle qui de son point vu accroîtrait la fragilité des services dans leur fonctionnement.

La seule mobilité voulue par l'administration, c'est la mobilité des agents qu'elle a décidé d'instaurer (loi sur la réorientation professionnelle) pour répondre à ses objectifs de gestion des services (fermeture de postes , fusion des services)

La délégation **F.O.-DGFIP** a quitté le 8 décembre 2010 le groupe de travail réuni en vue de la mise en place du dispositif de convergence dans le cadre de l'Harmonisation des règles de gestion relatives aux mutations et premières affectations.

Après la lecture de notre déclaration liminaire, **F.O.-DGFIP** a donné le ton : rester après avoir obtenu en séance des réponses claires à nos revendications ou partir.

Nous ne pouvions pas envisager une relecture par l'administration de fiches qui n'apportaient aucun élément de réponse sur l'existant et sur le devenir des agents en terme de mutations.

Nous avons en effet rappelé à l'administration notre mandat, syndical autant que moral :

Le respect des agents, la prise en compte de leurs inquiétudes mais surtout de la confiance qu'ils nous portent.

C'est la raison pour laquelle nous n'avions pas l'intention d'écouter les attermoiements de l'administration sans avoir obtenu :

- la garantie du maintien de deux mouvements annuels et du mouvement spécifique sur poste
- le droit de retour dans le département d'origine pour les internes.

À l'administration qui ne comprenait pas le durcissement de notre position et notre volonté fermement affichée de ne pas poursuivre plus avant, nous avons été clairs :

- ce départ ne signifie pas un boycott des groupes de travail, mais la cohérence d'une ligne de conduite que nous nous sommes fixée : les agents attendent des réponses par rapport à une situation qu'ils ne maîtrisent pas et qui les inquiète, à charge pour l'administration d'y répondre dès le début de l'année 2011.
- C'est pour nous le seul moyen de montrer que nous ne sommes pas dupes et surtout pas complices de l'administration.
- Le Directeur Général a lui-même annoncé ce jour : le dispositif cible ne sera mis en œuvre qu'en septembre 2014, entre-temps nous devons mettre en place progressivement un dispositif de convergence.
- **Progressivement certes mais avec la perte immédiate des deux mouvements et du droit au retour, c'est inacceptable !**

- Partir c'était mettre l'administration en face de ses incohérences ou comment ne pas faire ce que l'on dit : une harmonisation par le haut avec pour chaque agent les acquis et le meilleur de chaque filière pour qu'enfin chaque agent en sorte gagnant-gagnant
- Partir c'était pour **F.O.-DGFIP** respecter notre mandat et défendre l'intérêt de tous les agents.

- Partir c'est aussi pour **F.O.-DGFIP** s'affirmer comme un syndicat libre indépendant et revendicatif.

La déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP** est disponible sur le site national :

<http://www.fo-dgfip.fr/>

F.O.-DGFIP partage l'analyse de la Commission des Finances sur l'état des services de la DGFIP

À l'occasion de la discussion de la loi de finances pour 2011, le Rapporteur spécial Thierry Carcenac a fait plusieurs constats concernant la période 2006-2010 :

La DGFIP s'est surpassée dans l'application de la règle du non remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite.

La diminution incessante des effectifs s'inscrit dans la perspective de poursuivre cette démarche sur les trois années à venir afin de parvenir à une suppression de 100 000 postes supplémentaires dans la Fonction publique sur la période 2011-2013.

Dans cette logique, des efforts seront encore demandés à la DGFIP, ce qui démontre que tous les nouveaux gains de productivité ne serviront qu'à permettre la suppression d'emplois et non l'amélioration des conditions de travail.

Et pourtant, le Rapporteur Spécial reconnaît que la suppression annuelle et systématique de 2 500 ETPT commence à poser problème et que la DGFIP doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter de créer un syndrome FRANCE TELECOM.

La catégorie C a perdu plus de 20 % de ses effectifs depuis 2006, soit 11 953 ETPT qui sont loin d'avoir bénéficié d'une promotion inter-catégorielle.

Le Rapporteur spécial cite également la Cour des Comptes qui constate que la DGFIP a donné la priorité en matière de contrôle fiscal aux objectifs de rendement (nombre de contrôles et montants à recouvrer) orientant ainsi les contrôles vers les dossiers les plus faciles et délaissant les dossiers plus complexes qui nécessitent des enquêtes longues. Cette orientation a pour effet de rendre la couverture des contrôles inégale sur certaines catégories de contribuables et de dispositifs fiscaux et sur certaines zones géographiques.

Cet éclairage sur l'évolution de la DGFIP correspond au constat de F.O.-DGFIP.

C'est bien dans cet esprit que le Syndicat s'est adressé le 28 décembre au Directeur Général pour attirer une fois de plus son attention sur le caractère très préoccupant de l'exercice des missions.

CHORUS : Attention DANGER

Depuis de nombreuses années, l'État cherche à rénover ses systèmes d'information financière et comptable qui assurent la gestion des comptes publics. L'objectif affiché étant d'unifier informatiquement la tenue des comptes des différentes administrations.

Le projet **CHORUS**, lancé en 2005, vise à couvrir une partie des fonctionnalités des applicatifs de gestion propres à chaque ministère, et à terme à remplacer tous les applicatifs existants.

Concrètement le montant de la dépense partiel de la mise en place de CHORUS se monte à 885 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les dépenses de fonctionnement évaluées à 100 millions d'euros par an, soit un coût estimé à 1.10 milliard d'euros d'ici à 2015.

Sous couvert de modernisation, cette industrialisation des procédures va entraîner une redéfinition

de certaines missions : **CHORUS regroupe indistinctement des « opérateurs » des services ordonnateurs et comptables, sous l'autorité d'un même « responsable »- on ne distingue plus l'ordonnateur du comptable. Il**

est aisé de comprendre qu'il sera fait appel indistinctement aux agents de la chaîne ordonnancement ou à ceux de la chaîne comptable. De la liquidation jusqu'à la prise en charge et au paiement de la dépense, toute la procédure comptable sera donc intégrée dans cet outil de consolidation comptable.

Les gains de productivité entraîneront de fait des suppressions de postes. Les pouvoirs publics ne s'en cachent pas d'ailleurs, **l'objectif affiché en matière de réduction de personnel liée à la mise en place de CHORUS est d'économiser pas moins de 9795 agents (ETPT) ! La loi mobilité va tourner à plein pour certains agents qui n'auront pas d'autres choix que d'accepter la mobilité géographique ou fonctionnelle.** Aujourd'hui, Chorus est partiellement déployé dans tous les grands ministères et utilisé par 14 000 fonctionnaires. La dernière vague d'installation devrait avoir lieu début 2011 (12 000 utilisateurs supplémentaires) et le système pourrait être finalisé début 2012.

REVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES :

La RGPP, ce sont 524 mesures qui conduisent à supprimer des missions publiques, en détruisant les emplois et les statuts des fonctionnaires ainsi que l'égalité des droits des citoyens. En détruisant les services et les moyens publics, le gouvernement cherche à transférer ses missions publiques au secteur privé afin de donner des gages aux marchés financiers.

Le processus utilisé est simple :

- Diminuer le nombre de fonctionnaires : 100 000 suppressions d'emplois en 3 ans (en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux), 100 000 autres sont prévus à l'horizon 2013.
- Réduire les dépenses de fonctionnement : La baisse des crédits devrait concerner plus de la moitié des missions de l'État. Les subventions aux opérateurs seront aussi revues à la baisse. Vont être touchées les dépenses d'intervention (aide économiques et sociales) et de transferts aux collectivités locales.
- Fusionner les services (réduction des administrations centrales, fusion au niveau régional sous la tutelle des préfets de région qui deviennent les véritables pivots du pilotage des politiques publiques et fusion au niveau départemental sous la tutelle des préfets de département mais sous l'autorité du préfet de région : **la fusion de la DGI/DGCP a été le premier acte de la RGPP**). A terme, cela va entraîner la suppression des services déconcentrés qui feront doublon avec ceux des collectivités territoriales.
- Fusionner les corps (la création du Répertoire Interministériel des Métiers de l'État -RIME :
 - disparition des statuts au profit des cadres d'emploi et de la notion de métier, projet de
 - loi mobilité : favoriser soi-disant la mobilité inter-fonction publique mais en réalité un des outils de la RGPP permettant de supprimer des fonctionnaires en les mettant en disponibilité d'office en cas d'impossibilité de réorientation professionnelle).

Que restera-t-il après ce tsunami qu'est la RGPP si on laisse faire? Que restera-t-il des ministères, des statuts, des missions ? Mais au delà, que restera-t-il de la cohésion de l'État et de son unité qui, de fait, se trouvera compromise par le transfert de prérogatives aux préfets de régions?

La FGF-FO affirme l'exigence d'un arrêt immédiat de la RGPP, pour :

- la défense des statuts et missions publiques, fondements de la République une et indivisible
- la défense et le maintien de tous les services centraux et de tous les services déconcentrés et donc de l'arrêt de toutes les suppressions de postes.

Pour la défense des agents de la fonction publique et la reconquête de leurs droits statutaires et des missions publiques, il faut que cesse la RGPP !

Ensemble, à tous les niveaux, exigeons l'abandon de la RGPP !

CONGRES FO-DGFIP octobre 2010

Nos revendications sur le site du syndicat national :

<http://www.fo-dgfip.fr/revendic.php>



BULLETIN D'ADHÉSION

(à renvoyer à Stella CREPEAU SIE Les Sables d'Olonne 02 51 21 76 20 où à Marcel NAVARRO SIP Roche sur Yon) 02 51 45 11 62

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE Finances Publiques

Fait à _____, le _____ signature